

MAIRIE DE LE VERNET

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice	10	L'an deux mille vingt cinq
présents	07	le 1 ^{er} mars à 16 h 00
votants	07	le Conseil Municipal de la Commune de Le Vernet

dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Mr F. BALIQUE, Maire,
PRESENTS : BAYLE R - GROSOS J.J. - NABAL M - CHEVRIER S -
THEZAN R – MOLLET G -
ABSENTS EXCUSES : BAYLE F - LACAZE L - LOMBARD J. Ch -

Délib.01.03.25.001

OBJET : AMENAGEMENT DE 8 LOGEMENTS INCLUSIFS ET DE 2 SALLES COMMUNES DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER COMMUNAL DU PASSAVOUS - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION SUD AU TITRE DU DISPOSITIF « NOS COMMUNES D'ABORD »

[Cette délibération annule et remplace la délibération n° 21.12.24.005 du 21 décembre 2024.](#)

Monsieur le Maire expose que la Commune est susceptible de bénéficier, pour le financement du coût des travaux d'isolation thermique et d'aménagement des 8 logements inclusifs de 35 m2 et des locaux de services attachés destinés aux locataires, de 70 m2, soit 350 m2 dans l'ensemble communal du Passavous, d'une subvention de la Région SUD au titre du Dispositif « Nos Communes d'Abord » qui vise à soutenir les projets de réhabilitation énergétique de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivant dans des démarches de rénovation globale.

Cette subvention est cumulable avec les subventions au titre du Fonds Vert déjà obtenue (arrêté préfectoral du 26 septembre 2024) et au titre de la PALULOS sollicitée (en cours d'instruction).

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Sud au titre du Dispositif « Nos Communes d'Abord » pour un montant de 55 400 € en complément de la subvention accordée par l'Etat de 60 % au titre du Fonds Vert et de celle demandée au titre de la PALULOS pour le financement des coûts des travaux d'isolation thermique et d'aménagement de 8 logements et des locaux d'activités dans l'ensemble communal du Passavous estimés par la maîtrise d'œuvre à 697 000 € H.T.,

- **ADOPTE** le plan de financement suivant de ces travaux :

• Fonds Vert 2024 (60 %)	418 200 €
• PALULOS (10 500 € x 8 logements) (12 %)	84 000 €
• Subvention de la Région Sud au titre du dispositif « Nos Communes d'Abord » (8 %)	55 400 €
• Autofinancement (20 %)	139 400 €

Délib.01.03.25.002

OBJET : ADHESION A LA SCIC DE L'ABATTOIR DE SEYNE

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt manifeste que représente la réouverture de l'abattoir intercommunal de Seyne pour les éleveurs de la Commune de Le Vernet

Cet établissement public, qui relève désormais de la compétence « abattoir » de la Communauté d'Agglomération P2A, a fait l'objet d'une délégation de service public pour son exploitation à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), dénommée « Abattoir de Seyne » constituée par des éleveurs, qui ont sollicité les Communes du Pays de Seyne pour souscrire à son capital.

Cette forme juridique de Société ne présente pas de risque financier pour ses associés au-delà du montant du capital souscrit alors que toutes les dépenses d'investissement sont à la charge de P2A, au titre de sa compétence « abattoir ».

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOUSCRIT** au capital social de la SCIC de l'Abattoir de Seyne à hauteur de 20 parts d'une valeur unitaire de 50 €, soit pour la somme de 1.000 €.

Délib.01.03.25.003

OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU BISTROT DE PAYS - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose que les murs extérieurs du local communal à usage de bistrot de pays, datant des années 60, qui sont dépourvus d'isolation thermique.

Les murs sont aptes à recevoir une isolation extérieure dont le coût des travaux est estimé à 20 700 € H.T.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics (fonds vert).

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux d'isolation thermique du local communal à usage de bistrot de pays pour un coût de 20 700 € H.T. ;
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

• Subvention de l'Etat (60 %)	12 420 €
• Autofinancement (40 %)	8 280 €
Total	20 700 € H.T.

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet d'accorder à la Commune cette subvention de 12 420 € au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.